

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclamations... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES
DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampr. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise*, le *Journal de Seine-et-Oise*, le *Libéral de Seine-et-Oise*, l'*Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise*; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal *l'Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *l'Abeille d'Étampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Écho Pontois*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 11 Novembre 1872.

STATIONS.	10			12			14			16			18			20			22			24			26			28			30		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.			
ORLÉANS. D.	1 20	2 10	2 43	3 15	3 48	4 21	4 54	5 27	6 00	6 33	7 06	7 39	8 12	8 45	9 18	9 51	10 24	10 57	11 30	12 03	12 36	13 09	13 42	14 15	14 48	15 21	15 54	16 27	17 00	17 33	18 06		
TOURY.	2 0	2 30	3 03	3 36	4 09	4 42	5 15	5 48	6 21	6 54	7 27	8 00	8 33	9 06	9 39	10 12	10 45	11 18	11 51	12 24	12 57	13 30	14 03	14 36	15 09	15 42	16 15	16 48	17 21	17 54	18 27		
ANGERVILLE.	2 30	3 00	3 33	4 06	4 39	5 12	5 45	6 18	6 51	7 24	7 57	8 30	9 03	9 36	10 09	10 42	11 15	11 48	12 21	12 54	13 27	14 00	14 33	15 06	15 39	16 12	16 45	17 18	17 51	18 24			
MONNERVILLE.	2 57	3 27	4 00	4 33	5 06	5 39	6 12	6 45	7 18	7 51	8 24	8 57	9 30	10 03	10 36	11 09	11 42	12 15	12 48	13 21	13 54	14 27	15 00	15 33	16 06	16 39	17 12	17 45	18 18	18 51			
ÉTAMPES.	3 27	3 57	4 30	5 03	5 36	6 09	6 42	7 15	7 48	8 21	8 54	9 27	10 00	10 33	11 06	11 39	12 12	12 45	13 18	13 51	14 24	14 57	15 30	16 03	16 36	17 09	17 42	18 15	18 48	19 21			
ETRECHY.	3 57	4 27	5 00	5 33	6 06	6 39	7 12	7 45	8 18	8 51	9 24	9 57	10 30	11 03	11 36	12 09	12 42	13 15	13 48	14 21	14 54	15 27	16 00	16 33	17 06	17 39	18 12	18 45	19 18	19 51			
CHAMARANDE.	4 27	4 57	5 30	6 03	6 36	7 09	7 42	8 15	8 48	9 21	9 54	10 27	11 00	11 33	12 06	12 39	13 12	13 45	14 18	14 51	15 24	15 57	16 30	17 03	17 36	18 09	18 42	19 15	19 48	20 21			
LANDY.	4 57	5 27	6 00	6 33	7 06	7 39	8 12	8 45	9 18	9 51	10 24	10 57	11 30	12 03	12 36	13 09	13 42	14 15	14 48	15 21	15 54	16 27	17 00	17 33	18 06	18 39	19 12	19 45	20 18	20 51			
BOURAT.	5 27	5 57	6 30	7 03	7 36	8 09	8 42	9 15	9 48	10 21	10 54	11 27	12 00	12 33	13 06	13 39	14 12	14 45	15 18	15 51	16 24	16 57	17 30	18 03	18 36	19 09	19 42	20 15	20 48	21 21			
ANGERVILLE.	5 57	6 27	7 00	7 33	8 06	8 39	9 12	9 45	10 18	10 51	11 24	11 57	12 30	13 03	13 36	14 09	14 42	15 15	15 48	16 21	16 54	17 27	18 00	18 33	19 06	19 39	20 12	20 45	21 18	21 51			
TOURY.	6 27	6 57	7 30	8 03	8 36	9 09	9 42	10 15	10 48	11 21	11 54	12 27	13 00	13 33	14 06	14 39	15 12	15 45	16 18	16 51	17 24	17 57	18 30	19 03	19 36	20 09	20 42	21 15	21 48	22 21			
ORLÉANS. D.	6 57	7 27	8 00	8 33	9 06	9 39	10 12	10 45	11 18	11 51	12 24	12 57	13 30	14 03	14 36	15 09	15 42	16 15	16 48	17 21	17 54	18 27	19 00	19 33	20 06	20 39	21 12	21 45	22 18	22 51			

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 17. | Angerville, 6 10. | Toury, 7 5. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

VILLE D'ÉTAMPES.

Numérotage des maisons de la Ville.

Le Maire de la ville d'Étampes, chevalier de la Légion d'Honneur, Vu le décret du 15 pluviôse an XIII, et l'ordonnance du 23 avril 1823;

Considérant que le numérotage des maisons de la ville, établi en l'année 1823, en vertu d'un arrêté du Maire d'Étampes, a subi, depuis cette époque, de nombreuses dégradations et suppressions;

Que, malgré les changements survenus par l'effet de nouvelles constructions, il importe de conserver à chaque maison le numéro qui figure sur le plan général d'alignement, sauf l'addition des mots *bis* ou *ter*, s'il y a lieu;

Considérant que l'entretien et la restauration des numéros est de la charge des propriétaires; — qu'indépendamment de son utilité, cette mesure est en même temps d'ordre et de police;

ARRÊTÉ :

Tous les propriétaires sont tenus de rétablir, d'une manière très-apparente, des numéros peints à l'huile sur un cadre en plâtre de 0,30 de long sur 0,25 de hauteur, placé au-dessus de la porte de leurs maisons.

Le rétablissement des numéros devra être fait avant le 1^{er} août prochain, sous peine de contravention.

Fait à Étampes, le 12 avril 1873.

Le Maire,
AL. BRUNARD.

Nota. — Le Maire donne avis à ses concitoyens, que des offres de plaques en tôle émaillée, avec numéros blancs en sautoir, ont été faites par un fabricant, qui les livrera à un prix fixé pour tous. — Ce mode uniforme et avantageux serait préférable au procédé indiqué ci-dessus. — Il les engage à l'adopter. — On trouvera ces plaques à la Mairie.

Nouvelles du Concours.

Pour tenir la promesse que nous avons faite à nos lecteurs, samedi dernier, nous publions la liste de-

taillée des Sociétés qui prendront part au Concours du 18 mai :

Orphéons.

Noms des Sociétés. Nombre d'Exécutants.

Choral de l'Odéon	26
Choral du Temple	26
Choral du Louvre	55
Union musicale de Paris	45
Choral Parisien	40
Choral du Temple	26
Choral de Choisy-le-Roi	35
Choral des Ternes	42
Choral de Montreuil	35
Verrières-le-Buisson	35
Montmartre	40
Les Bardes de Paris	30
Plaisance	30
Les Fils d'Apoïlon	45
Les Amateurs de Paris	24
Villiers-le-Bel	20
Levallois-Perret	55
Saint Jean de-Braye	29
Champigny	30
Montrouge	35
Boulogne-sur-Seine	36
Les Enfants de Boulogne	40
Saint-Cloud	25
Choral du Gros-Caillox	25
Vincennes	30
Les Enfants de la Seine	24
Choral de Clichy	37
Les Fils d'Anachron	30
Villeneuve Saint Georges	28
Orphéon de Mennecey	20
Sucy-en-Brie	14
Choral de Neuilly	30
Alsaciens-Lorrains	35
Sainte-Cécile de Bonneval	30
Château-dun	35
Franconville	26
Monthéry (Institution Gros)	22

Fanfares.

L'Industrielle de Putaux	45
Montrouge	28
Aubervilliers	20
Saint Jean-de-Braye	29

Théâtre d'Étampes.

Soirée charmante, voilà je crois, en deux mots, l'impression de tous sur la représentation de lundi dernier.

C'était la dernière de l'année, et M. Fabien, voulant laisser le meilleur souvenir possible de sa direction, nous a envoyé des acteurs. Nous l'en remercions et le prions de revenir l'an prochain, tirer quelquefois notre ville de sa monotonie trop habituelle.

Malheureusement il y avait aussi cavalcade à Dourdan et concert à la Rotonde; c'était trop de plaisirs à la fois. Aussi l'aspect de la salle n'était-il pas fait pour encourager beaucoup les acteurs. Point n'était besoin dès-lors de dire à mon début que nous avions eu de vrais artistes, car malheureusement à Étampes, à quelques rares exceptions près, j'ai spectacle équivaut à mauvaise recette. Le jour, il est vrai, n'était pas heureusement choisi; on devait prévoir les réunions de familles et les petits comités intimes.

Aussi, pour cette fois, pour cette fois seulement, tout en plaignant le directeur, nous ne saurions trouver aucun reproche pour les absents. Nous les laissons avec les regrets qu'ils ont dû éprouver, au récit que leur ont assurément fait leurs amis plus fortunés, sur la soirée de lundi.

Les entr'actes ont bien paru un peu longs, mais nous devons le dire, ce n'était pas faute d'activité, ni de bonne volonté; car nous avons vu ceux-là même qui auraient pu se contenter de donner des ordres, ne pas dédaigner de mettre la main à l'œuvre.

Le lever de rideau — *Qui se ressemble se gêne* — spirituel, gai quoique touchant, a très finement fait mentir le proverbe *qui se ressemble s'assemble*.

Deux jeunes gens de caractère et de goûts semblables, une même âme en deux corps, vivaient heureux ensemble, lorsqu'ils vinrent à aimer la même jeune fille; alors comme dans la fable :

Deux coqs vivaient en paix : une poule survint
Et voilà la guerre allumée.

Mais la trêve est vite faite et tout se termine par — fin étrange, inattendue, n'est ce pas ! — par un mariage. Il se trouve que Albert est le cousin de la petite ouvrière Ernestine, de sorte qu'il n'est pas déshonorant pour Théodore de baisser pavillon devant la parenté de son ami.

abattus, des chaussées détruites. Pour se rendre le courage, chacun, au fond du cœur, se rattachait à cette idée que le fléau destructeur, agissant avec un discernement loisible, n'aurait ravagé que les propriétés du voisin.

Dans le groupe solennel des conseillers municipaux, déjà on mettait en discussion l'impôt à lever pour réparer les routes; — les comédiens échangeaient entre elles des phrases chargées de points d'exclamation; et le maître d'école, prenant un ton doctoral, développait sur la crue des eaux, pour la plus grande édification de ses deux chœurs, qui l'écoutaient avec recueillement, une théorie qui n'avait point rapport au sujet. Quant aux gamins, ils étaient ivres de joie. Les plus grands couraient çà et là en se donnant des gourmades, et les petits, animés de cet esprit d'imitation qui caractérise l'enfance, s'étaient accroupis pour jouer à l'inondation autour d'un ruisseau qu'ils faisaient déborder, en le barrant avec un mur de boue.

La pluie avait cessé de tomber, mais le vent soufflait encore, et les nuages déchirés en lambeaux, se poursuivaient dans le ciel pâle.

Sur le pont du vieux moulin, qui dominait l'immense nappe d'eau répandue dans la plaine, la réunion solennelle des gros fermiers, M. Gervais en tête, s'était installée au premier rang, comme c'était son droit; et la foule des petits laboureurs, groupée tout autour, témoignait un profond respect aux importants personnages qui avaient une si grande quantité d'arpents de terre sous l'inondation. De ce côté, les figures étaient sombres et anxieuses. On contemplant en silence. Mais un peu plus loin, les forgerons de M. Serres riaient et causaient.

Feuilleton de l'Abeille

(20) DU 19 AVRIL 1873.

UNE PARISIENNE AU VILLAGE.

Olivier se désespérait. Le froid dont il commençait à ressentir les atteintes faisait cruellement souffrir sa compagne, et il continuait à l'entraîner à travers les taillis, espérant trouver enfin quelque cavité protectrice, quelque ravin ayant un toit de ronces et d'épines.

Au milieu d'une clairière qu'il voulait rapidement franchir, il se heurta contre un obstacle qui lui barrait la route. Il poussa une exclamation de joie. C'était une hutte de terre et de branchages, bâtie, sans doute, pour quelque bûcheron.

Il se hâta d'y faire entrer Jenny. Et lui-même, restant en dehors, s'adossa à la porte.

Alors Jenny reparut sur le seuil et lui dit :

— Ne partageriez-vous pas avec moi l'abri que vous avez découvert ?

— Non ! fit-il avec une certaine brusquerie, un marin ne redoute ni le vent ni l'orage.

Mais il s'aperçut que cette réponse la rendait plus hésitante encore, et il ajouta d'une voix plus douce :

— D'ici je veillerai sur vous. Entrez vite et n'ayez à mon égard aucune inquiétude.

Il écouta le bruit de ses pas légers dans la hutte hospitalière.

La tempête redoublait de violence. Les branches dépouillées des grands arbres qui s'entrechoquaient avaient des craquements sinistres, les rafales du vent poussaient leur plainte sifflante, et la pluie, avec un crépitement sourd, s'abattait en larges gouttes sur les feuilles mortes qui jonchaient la terre.

Immobile et silencieux à la place qu'il avait choisie, Olivier n'entendait rien que les battements désordonnés de son cœur. Il était insensible au froid qui engourdisait ses membres, et il recevait avec un sentiment de bien-être la bise glacée qui lui fouettait le visage et rafraichissait son front brûlant.

Soudain, il tressaillit, une petite main timide venait de se poser sur son bras, et une voix douce et caressante effleura son oreille :

— Venez, disait Jenny, je ne veux pas que vous demeuriez exposé plus longtemps aux rigueurs de cette nuit affreuse.

Il refusa de la suivre; et la jeune fille, tête nue, s'avança résolument au froid et à la pluie.

— Je reste avec vous, fit-elle.

Olivier se laissa entraîner dans l'asile obscur, large de quelques pieds à peine.

Un silence profond que ni l'un ni l'autre n'osait interrompre régnaient entre eux. Trois fois le vent leur apporta le son lointain et affaibli de la cloche de Margut. La tempête et l'obscurité duraient toujours.

Vaincue par l'angoisse qui lui serrait la poitrine autant que par la lassitude qui pesait sur ses membres, Jenny, à bout de forces, s'assit sur le sol, enveloppée

Jans le manteau de l'officier. Sa tête s'inclina languissante, et un sommeil douloureux agit, contre lequel elle luttait en vain, appesantit ses yeux. Enfin, par degrés, son agitation se calma, et elle goûta quelques moments d'un paisible repos.

Quand elle s'éveilla, la lueur pâle de l'aube pénétrait dans la hutte. Elle regarda autour d'elle et la honte et la surprise lui arrachèrent un cri.

Elle était tout près d'Olivier, appuyée sur lui, et sa tête reposait sur l'épaule du jeune homme. C'est ainsi qu'elle avait dormi.

Pour cacher sa confusion, elle se voila le visage de ses mains. Il la força doucement à les écarter, et avec un regard tendre et passionné, d'une voix émue et suppliante, il lui dit :

— Oh ! Jenny, que je vous aime !

XVII.

LE PONT DU VIEUX MOULIN.

A peine le jour commençait à poindre que les gens de Margut, sortis en foule de leur village, se rassemblèrent sur les bords de la Chiers, — l'air soucieux, fumant gravement leurs pipes et cherchant à évaluer les dommages présumables que leur causerait l'inondation. Jamais, au dire des vieillards, on n'avait vu les eaux monter si haut ni s'étendre si loin, et on prévoyait que la campagne offrirait le lendemain, quand la Chiers serait rentrée dans son lit, un spectacle désolant de dévastation et de ruines : des champs ravins, des arbres

La gracieuse M^{lle} Dolly — Ernestine — avec ses petites minauderies pleines de candeur, a su faire envier le sort d'Albert et plaindre ce pauvre Théodore, à qui la faim a arraché des accents vraiment touchants. Quant à M. Dairivaut — Dumesnil par erreur sur l'affiche — il était là dans sa sphère; décidément la comédie est son véritable élément.

Les Frères d'armes ont surpris tout le monde, nous avions rarement vu sur notre théâtre une telle certitude, une telle force d'exécution.

M^{me} Nancy, qui avait le rôle le plus bas, le plus repoussant même que l'on puisse imaginer, a su se faire admirer en se montrant effrayante de cynisme et de méchanceté. Elle a su prononcer avec noblesse, comme il convenait à son rôle, les paroles les plus viles qui soient jamais sorties de la bouche d'une femme.

D'ailleurs M^{me} Nancy n'est pas seulement une actrice, c'est aussi une artiste dans toute la force du terme. Deux mots d'elle suffiraient pour le prouver : Comme on lui disait qu'il n'y avait personne dans la salle, elle répondit : « Je jouerai pour moi, alors. » Point n'est besoin, je pense, de faire l'éloge de cette réponse.

M. Degard — Lazare — a pris à merveille l'air, les manières, l'accent même des rigides et farouches républicains de ce temps-là; il a montré qu'il savait aimer et souffrir, et son pardon de la fin n'en a été que plus applaudi.

Bien qu'il ait su trouver quelques accents vrais et énergiques, nous ne croyons pas qu'il y ait dans M. Dairivaut — Martian — l'étoffe d'un acteur dramatique, — son rôle sévère semblait le gêner. Après tout ce jugement vient peut-être de ce qu'il a su trop nou, plaire dans les autres genres. Je suis persuadé d'ailleurs que si on l'interrogeait, il répondrait qu'il n'abandonne qu'à contre-cœur ses allures franches et vives, et qu'il n'aime pas jouer le drame.

Quant à M^{lle} Dolly, charmante, charmante — nous pourrions continuer ainsi sur toutes les notes de la gamme — dans son rôle de soubrette, avec ses minauderies et ses petits airs cârènes et dégagés.

Les autres rôles ont été également bien remplis, nous n'avons remarqué aucune faiblesse.

Ma tâche a été agréable, n'ayant eu que des éloges à faire; elle m'eût paru encore bien plus douce, si j'avais pu annoncer une bonne recette.

Mais que notre directeur ne se décourage pas, maintenant qu'il a payé — payé est le mot — pour se faire connaître, nous espérons que les habitants d'Etampes viendront toujours, désormais, au théâtre avec confiance.

Disons maintenant quelques mots de la pièce que si peu de personnes ont eu la faveur de voir jouer — je dis la faveur, car il n'y a encore probablement qu'à Etampes qu'elle ait été jouée en province.

Nous sommes dans Thionville, assiégé par les Autrichiens, en 1792.

Deux amis d'enfance, Lazare et Martian, sont officiers dans l'armée républicaine.

Lazare s'est marié à Antoinette, une royaliste, qui l'a épousé par caprice, par fantaisie, non par amour.

Elle aime Martian, qui a la faiblesse de lui céder dans un moment d'aveuglement, et qui revient à lui, ayant honte de lui-même, veut aller se faire tuer. Ce n'est pas là ce que voulait Antoinette. Fuir avec son amant dans le camp royaliste; voilà son rêve. Ni menaces, ni prières ne peuvent résoudre Martian à une semblable trahison. Mais Antoinette ne reculera devant rien. Justement, dans la nuit qu'ils ont passé ensemble (2 octobre), un crime a été commis : un officier français a tenté d'assassiner un courrier porteur d'une dépêche. Elle le menace de le dénoncer comme étant l'auteur de cet attentat; la menace est terrible, car son amitié pour Lazare empêchera Martian de dire où il a passé la nuit du 2 octobre.

Le voilà donc réduit à passer pour traître et assassin ou à avouer qu'il a ravi l'honneur de la femme de son frère. Il préfère la mort.

Antoinette ne recule pas, fait sa dénonciation, et son amant va être fusillé, lorsque Lazare, qui ne croit pas à la culpabilité de son ami et qui admire le courage de celui qui préfère la mort à la perte de l'honneur de son amant, se résout au plus grand sacrifice que puisse

s'imposer un homme de cœur — sacrifice étrange, même! — il demande à sa femme d'avouer que Martian a passé la nuit du crime auprès d'elle.

Elle refuse d'abord — car il y a en elle l'amante et la femme noble — puis songeant qu'elle peut par cet acte de dévouement décider Martian à la suivre, elle accède au désir de son mari.

Martian est sauvé, elle lui donne rendez-vous à l'auberge où ils se sont déjà vus.

Mais Lazare arrive et apprend par l'aubergiste qui, trompé par le costume, le prend pour son ami, que la femme avec qui il a passé la nuit du 2 octobre est là. Il veut savoir quelle est celle que son frère n'a pas voulu dénoncer, et qui voit-il? sa femme, Antoinette!

Il se jette sur elle, mais il ne fait que la blesser : alors cette femme, semblable à une vipère que l'on n'a écrasée qu'à moitié, relève la tête et lance à son mari des paroles pleines de mépris le plus outragé. Elle va lui tirer un coup de pistolet, lorsque apparaît Martian qui l'étend morte aux pieds de son mari, et, s'adressant à Lazare, s'écrie : « Qu'ordonnes-tu de moi? » Allons combattre ensemble, lui répond son frère d'armes.

Pas de fin plus émouvante, plus inattendue, et pourtant plus raisonnable. Antoinette seule devait mourir, elle seule était vraiment coupable.

En tuant son amant, Martian prouvait à Lazare qu'il le préférait à elle, et que c'était par amitié pour lui qu'il n'avait pas voulu dévouer la femme à qui il avait cédé dans un moment d'égarement : on comprend, dès lors, le pardon de la fin.

Mais, avons nous entendu dire par une personne des plus estimables d'ailleurs, la conduite de ce mari sacrifiant l'honneur de sa femme est étrange; je le reconnais aussi — toute la pièce est étrange et c'est là son plus grand mérite — et il était beaucoup plus naturel qu'il s'avouât lui-même coupable pour sauver son ami; mais il fallait compter avec les exigences de la pièce, et Lazare avait dû passer la nuit du 2 octobre à son hastion, pour laisser Antoinette libre de voir Martian.

Voilà quant au fond de la pièce tout ce que nous pouvons en dire; mais ce qu'il est impossible de rendre, ce sont ces situations dramatiques, terribles, que l'on ne peut s'empêcher d'admirer et d'applaudir dans les Frères d'armes.

C'est une pièce qui vous surprend; je ne me permettrai pas d'affirmer que c'est une œuvre du plus haut mérite, mais je puis dire qu'elle plaît par son étrangeté même; et quand on connaît les Parisiens, on ne s'étonne plus du succès de curiosité qu'elle a obtenue.

N*** JUNIOR.

Les nombreuses personnes qui ont eu le plaisir d'assister au cours d'arboriculture, professé d'une façon si intéressante par M. Courtois, se souviennent que dans le but d'être utile et agréable aux horticulteurs, le professeur offrit à la fin de la séance un certain nombre de Serpette d'une fabrication remarquable, au double point de vue de la forme et de la qualité. L'usage de ces spécimens ayant démontré la justesse de cette appréciation, les praticiens ou amateurs, désireux de se procurer ces instruments d'un usage journalier, pourront s'adresser à M. Blavet, rue de la Juiverie, à Etampes.

MILLY — Une préméditation de crime qui heureusement n'a pas eu les suites que les auteurs espéraient, a mis en émoi, il y a quelques jours, la population du quartier commerçant de Milly. Madame Lévêque, marchande de lingeries, et M. Raimbault, débitant de tabac et de poudre, virent, en ouvrant leur boutique, que du pétrole avait été répandu intentionnellement sur les portes et autres boiseries de devantures, ainsi que dans le soupirail de la cave, où l'on a trouvé cassée une bouteille à moitié, qui contenait le pétrole.

Un concours sera ouvert à la Préfecture au mois de juin prochain, pour l'admission gratuite de trois élèves sages-femmes à l'école d'accouchement de Paris.

boucher par la grande rue le maître de forges et sa femme, l'automate Léonie, le turbulent petit notaire, et la jolie Camille, qui fumait une cigarette; — M^{me} Lagarde et la grande amie Éléonore arrivèrent sur la rue des jardins, avec M. Lagarde qui les suivait en éternuant; et ces deux groupes ennemis, manœuvrant de façon à ne pas se rencontrer, se placèrent avec affectation fort loin l'un de l'autre.

Les paysans, pour leur permettre de s'approcher du parapet, avaient ouvert leurs rangs; mais Niquet, sautant à la hâte maître Georges et sa femme, remit prestement son œil au verre de sa lunette.

Depuis le matin, Niquet et sa lunette n'avaient point bougé de place. Le petit bois de boulaux les absorbait entièrement; ils ne voulaient voir que cela, et quand on signala quelque chose du côté des pâquis, ils furent les seuls qui restèrent indifférents.

Tous les regards s'étaient donc fixés vers un point noir et mouvant qui s'agitait au loin. Bientôt on distinguait un homme, et de plus près encore on reconnut le docteur Fresq, mouillé comme un canard et marchant un bon pas, dans l'eau jusqu'au genou.

A peine hors du lac, où il avait failli plus d'une fois s'embarquer, il fut entouré par une foule pressée à lui offrir ses services, et curieuse surtout de savoir d'où il venait et ce qu'il avait fait. Mais sans avoir égard aux questions ni aux questions, il se fit faire place avec sa canne, selon sa coutume, et arriva comme une trombe jusqu'au groupe au centre duquel M. Serres aîné, dans sa haute cravate, se rengorgeait.

— Chose-là ! chose-là ! lui dit-il, encore tout essoufflé

M. PERSENT, marchand de mercerie en gros, rue de la Tannerie, n° 11, à Etampes, demande un APPRENTI.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 15 Avril. — RIMBOUF Louis-Alexis, au Petit-Saint-Mars. — 13. DUPUIS Eugène-Arthur, rue Saint-Jacques, 113. — 16. SERGENT Cécile Julie, rue Saint-Martin, 123.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° GUITTON Numa, 24 ans, maréchal-ferrant à Maisse; et D^{lle} AVISSEAU Héloïse-Désirée, 22 ans, sans profession, rue du Perray, 36.

2° DAGEON Charles, 26 ans, charretier à Tigery-lès-Corbeil (Seine-et-Oise); et D^{lle} TAFOUREAU Blanche-Virginie, 18 ans, domestique, de fait à Issy (Seine) et de droit faubourg Evcard, 23.

3° THÉVENIN Louis Alexandre, 27 ans, entrepreneur de serrurerie, rue Basse-de-la-Foulerie, 23; et D^{lle} HAUDENNE Laure-Louise, 19 ans, sans profession, à Cerny.

4° PRÉVOST Hippolyte-Valentin, 45 ans, fabricant de voitures, place Saint-Gilles; et D^{lle} COCHIN Louise-Célestine, 32 ans, sans profession, à Mondonville (Eure et Loir).

5° THOMAS Albert, 27 ans, lampiste, au Petit-Saint-Mars; et D^{lle} MARLIN Henriette, 20 ans, sans profession, au Petit-Saint-Mars.

6° LE BOULCH Joseph, 28 ans, facteur des Postes, rue Saint-Mars; et D^{lle} GUILLOUX Marie Jeanne-Philomène, 29 ans, cuisinière, rue de la Bibliothèque, 7, à Versailles.

7° RAYÉ Anatole-Marcellin, 27 ans, employé, rue du Helder, 4, à Paris; et D^{lle} MARTINEAU Marie Gabrielle, 24 ans, sans profession, rue Saint-Jacques, 73.

DÉCÈS.

Du 14 Avril. — GONTARD Berthe-Eugénie, 2 ans, rue Darnatal, 16. — 14. HERVET Augustine-Julie, 15 jours, rue du Perray, 60. — 14. PAILLIU Thérèse-Adélaïde, 82 ans, veuve Maras, rue des Belles Croix. — 17. LECREUX Aline-Ernestine, 5 mois, rue du Sablon, 7.

Pour les articles et faits non signés : A. G. ALLIEN.

Nous prions nos lectrices qui ont demandé et reçu franco les échantillons de robes en foulard de l'Inde de l'Union des Indes, rue Auber, 1, Paris, de ne pas les conserver plus de trois jours, et de les retourner dans l'enveloppe affranchie à cet effet. La maison manque de collections pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites.

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION

En l'audience des Crises du Tribunal civil de première instance, Séant à Etampes,

Au Palais de Justice de ladite ville,

DE : UNE

MAISON

Située à Etampes, rue du Sablon, n° 4 bis,

AVEC JARDIN

ET DE CINQ

PIÈCES DE TERRE

Sises terroirs de Morigny et d'Etampes,

EN 2 LOTS.

L'adjudication aura lieu le Mardi 13 Mai

mil huit cent soixante treize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal

de sa rapide traversée, votre meilleure voiture est excellente, n'est-ce pas ?

— Mais oui, fit Monsieur Serres très-surpris.

— Très douce, bien suspendue.

— Certainement.

— Vous allez me la prêter alors, la mienne est dure en diable et secourait trop fort mon malade. Allons faire atteler, hein ! dépêchons-nous.

Et saisissant le bras du maître de forges, il s'efforçait de l'entraîner; mais celui-ci résista.

— Veuillez m'expliquer... dit-il.

— Qu'est-ce que vous voulez savoir de plus ? je vais chercher un malade, là-bas, dans les pâquis.

M. Serres aîné prit son air le plus froid et le plus imposant.

— C'est une mauvaise plaisanterie, fit-il; je ne prête pas mes voitures de luxe pour que...

Le petit docteur, lui tournant le dos, coupa court à son indignation. Il avait cru obtenir par surprise ce qu'il souhaitait. Se voyant déçu dans son espoir, il adressa aux gros fermiers cette requête plus modeste :

— Puisque M. Serres ne prête pas ses voitures de luxe, mes amis, nous irons chercher mon malade avec une civière. Qui veut risquer sa peau avec moi, pour faire une bonne action ?

Personne ne répondit, et le docteur ajouta :

— Est-ce qu'Antoine n'est pas ici ?

Le même silence accueillit cette seconde question : — Antoine était au chevet de Sophie.

Indigné de l'égoïsme de ses concitoyens, le docteur les menaça tous en bloc de sa canne, et reprit sa course vers le village, en poussant son exclamation habituelle :

civil de première instance d'Etampes, le dix huit février mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Charles-Engène BOIVIN, marchand boulanger, demeurant à Etampes, place Notre-Dame;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel continuera d'occuper pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° Madame Louise-Victorine Chesnain, demeurant à Etampes, rue du Sablon, numéro 4, épouse séparée de corps et de biens de M. Vincent Destouches, peintre en bâtiments, demeurant ci-devant à Paris, et actuellement sans domicile ni résidence connus;

« Madame Destouches autorisée par le jugement sus-énoncé à ester en justice sur la demande en compte de liquidation et partage, et dans les opérations qui en seront la suite. »

2° M. Vincent-Auguste Chesnain, journaliste, demeurant à Etampes, rue du Sablon, numéro 4;

3° Madame Anne-Victoire Chausson, demeurant à Etampes, rue du Sablon, numéro 4, veuve de M. Jean-Louis Chesnain;

Ayant les sus-nommés pour avoué constitué M^e Léonard Breuil, exerçant près le Tribunal d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50;

4° M. Vincent Destouches, peintre en bâtiments, demeurant à Paris ci-devant, et actuellement sans domicile ni résidence connus, pour assister et autoriser la dame Louise Victorine Chesnain, son épouse;

5° M. Louis-Jean Chesnain, potier d'étain, demeurant ci-devant à Paris, rue Richard-Lenoir, et actuellement sans domicile ni résidence connus;

Défaillants;

Procédé, le Mardi treize Mai mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'audience des crises du Tribunal civil de première instance d'Etampes, au Palais de Justice de ladite ville, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une Maison située à Etampes, rue du Sablon, numéro 4 bis, faubourg Saint-Pierre;

Composée d'un rez-de-chaussée divisé en deux chambres à feu, allée entre deux, grenier au-dessus de chaque chambre, couvert en tuiles;

Jardin derrière, contenant environ trois ares et appartenant à la maison;

Le tout tenant par devant la rue, par derrière M. Blavet, d'un côté couchans héritiers Michaut, et d'autre côté levant M. Boucher.

Sur la mise à prix de

800 fr.

Cette Maison est louée, à l'exception de la chambre à gauche en entrant, à madame Louise-Victorine Chesnain, épouse séparée de corps et de biens de M. Vincent Destouches, suivant acte devant M^e Ménéray, notaire à Etampes, pour une durée expirant le vingt-cinq décembre mil huit cent soixante quatorze, enregistré, moyennant un loyer annuel de quatre-vingts francs, avec stipulation que chacune des parties pourra faire cesser le bail en prévenant trois mois avant l'expiration de chaque année.

Deuxième lot.

4° Six ares trente huit centiares de terre, terroir de Morigny, champier des Blandards; tenant d'un long M. Grugeon, d'autre long et d'un bout M. Boucher, et d'autre bout M. Chazoitier.

— Chose-là ! chose-là !

Mais il sentit une petite main délicate et légère, une main de femme, se poser sur son épaule; il se retourna et vit en face de lui la jolie Camille.

— Eh bien ! quoi ? fit-il avec impatience.

— Docteur, j'ai une bonne voiture, et vous pouvez en disposer à une condition : j'irai avec vous aux pâquis.

— Enfin, s'écria-t-il en saisissant les deux mains de M^{me} Georges et les secouant avec énergie, j'ai trouvé un homme. Partons !

Elle accepta son bras sans s'inquiéter du jet d'eau qui s'échappait de la manche de son habit marron, et ils s'éloignèrent tous les deux, poursuivis par maître Georges qui voulait être aussi de la partie, et tenait à leur communiquer les réflexions joyeuses que lui inspirait toujours l'humeur digne et majestueuse de son frère aîné.

Aussitôt que le docteur Fresq eut disparu, la bande des ivrognes, commandés par le Belge Dominique, qui s'étaient subitement éparpillés dans la foule dès qu'ils l'avaient vu apparaître, se réunirent de nouveau. Ils avaient des visages fatigués, sombres et inquiets. La nuit qui venait de s'écouler avait été, pour eux, fertile en événements tragiques, et ce n'était pas leur glorieux exploit dans la cabane de la sorcière qui leur avait laissé les souvenirs les plus gênants.

Un des leurs manquait parmi eux; la Chiens attirait invinciblement leurs regards. Ils semblaient ne pouvoir détacher de son courant rapide; et quand ils voyaient au loin flotter quelque objet dont on ne distinguait pas nettement la forme, ils devenaient plus pâles, et leurs traits se contractaient d'avantage. Un débris de clôture, un tronc d'arbre passait. Alors une fugitive expression

2° Trois ares dix-neuf centiares de terre, au Mont-d'Or, terroir de Saint-Pierre d'Etampes; tenant d'un long M. Schimelsec, d'autre long M. Vezard, des deux bouts M. Herbelot.

3° Trois ares dix-neuf centiares de terre, aux Blandards, terroir de Morigny; tenant d'un long M. Grugeon, d'autre long M. Boucher, d'un bout la fontaine des Blandards.

4° Six ares trente-huit centiares de terre, aux Courtes; tenant d'un long M. Hamony, d'autre long M. Ciret, d'un bout le chemin des Courtes.

5° Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, même terroir, champier de Saint-Symphorien; tenant d'un long M. Imbault, d'autre long le chemin de Saint-Symphorien, d'un bout M. Levayer, et d'autre bout le chemin des Bastes.

Les six pièces formant le deuxième lot, sont louées à M. Renault, pour une durée expirant le vingt-trois avril mil huit cent soixante-dix-sept, suivant acte devant M. Méneray, notaire à Etampes, du vingt-huit juin mil huit cent soixante-huit, moyennant un loyer annuel de vingt francs.

Sur la mise à prix de 200 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Au greffe du Tribunal d'Etampes, pour prendre communication du cahier des charges;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-neuf avril mil huit cent soixante-treize.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-neuf avril mil huit cent soixante-treize, folio 63 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingts centimes, double décime compris.

Signé, DELZANGLES.

(2) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs,
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MORIGNY,
Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE,
Notaire à Etampes, commis à cet effet,

4° D'UNE

MAISON

ET DÉPENDANCES

Sises à la Montagne, commune de Morigny,

2° DE DIVERSES

PIÈCES DE TERRE & BOIS

Situées terroirs de Morigny
et d'Etampes

3° ET DU

DROIT AU BAIL

PENDANT DOUZE ANNÉES,

De 16 hectares 11 ares 05 centiares de

TERRE, FRICHES, BOIS ET VIGNE

Terroirs de Chauffour, Etréchy
et Saint-Sulpice,

Arrondissement d'Etampes.

EN 17 LOTS

L'adjudication aura lieu le Dimanche 11 Mai
mil huit cent soixante-treize,
à deux heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :
En exécution d'un jugement contradictoirement ren-

de joie brillait dans leurs yeux; on eût dit qu'ils étaient soulagés d'une immense terreur.

Depuis quelque temps déjà, une large masse de bois arrivait grand train. C'était la vanne d'un moulin que l'inondation avait rompue.

Elle passa tout près d'un groupe d'enfants et d'un d'eux, avec un grand cri et un geste d'effroi, le doigt étendu vers la vanne, s'écria :

— Une tête !

Chacun, pour voir, se pencha sur le parapet.

Entre les planches disjointes, sortaient la tête et les bras d'un homme; deux bras raidis et écartés, placés de façon à empêcher le cadavre de couler. La tête, inclinée en avant et plongée à demi dans l'eau ne laissait voir que les mèches flasques et pendantes d'une chevelure souillée.

« Un noyé ! »

Ce cri circula dans la foule. En un instant, les rives de la Chiers furent couvertes de monde; on se précipita dans les maisons voisines; on en revint avec des cordes et des perches armées de crochets.

Dominique et ses compagnons s'étaient joints à ceux qui tentaient d'opérer le sauvetage du cadavre. L'entreprise était difficile, car la vanne s'était arrêtée contre une pile du pont, hors de la portée des plus longues gaffes. Mais un paysan, s'étant ceint d'une corde, allait entrer dans l'eau. Le Belge l'arrêta brutalement.

— Je suis plus fort que vous, dit-il. Cette besogne-là me regarde.

Il fit quelques pas en s'appuyant contre les pierres de la première arche, et malgré ses allures dégagées et

du entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quatre mars mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1° Madame Marie - Pauline DANTONNET, épouse de M. CHENAÏN, cultivateur, et ce dernier comme assistant et autorisant la dame son épouse, demeurant ensemble à la Montagne, commune de Morigny;

2° M. Alfred DANTONNET, cultivateur, demeurant chez son père, audit lieu de la Montagne;

3° M. Faustin DANTONNET, cuisinier, demeurant à Paris, faubourg Saint-Honoré, numéro 33;

4° M. Désiré-Adolphe DANTONNET, garçon épicer, demeurant à Corbeil, rue Spire, numéro 45;

Ayant les sus-nommés M^e Breuil pour avoué;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° Madame Augustine Dantonnet, épouse de M. Jules Launay, demeurant ensemble à Etampes, hameau de Bretagne, ce dernier comme assistant et autorisant la dame son épouse;

2° M. Jules Penot, cultivateur, demeurant à Ardenes, commune de Saint-Hilaire;

« Au nom et comme tuteur naturel et légal de « Albert Penot, son fils mineur, issu de son « mariage avec la dame Ermaniane Dantonnet, « décédée. »

3° M. Jean-Baptiste Beaufort, cultivateur, demeurant à la Montagne, commune de Morigny;

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « du mineur Penot, sus-nommé;

4° M. Théodore Dantonnet père, cultivateur, demeurant à la Montagne, commune de Morigny;

Ayant les sus-nommés M^e Michel-Amable Bouvard pour avoué;

Et encore en présence de :

1° M. Désiré Dantonnet, cultivateur, demeurant à la Montagne, commune de Morigny;

« Tant en son nom personnel que comme ad- « ministrateur ad hoc de la personne et des « biens de la mineure Maria Dantonnet, sus- « nommée. »

2° M. Jules Dantonnet, cultivateur, demeurant à la Montagne, commune de Morigny;

« Tant en son nom personnel que comme su- « brogé-tuteur de ladite mineure Maria Dan- « tonnet. »

Ayant les sus-nommés M^e Léon Breuil pour avoué.

Procédé, les jour, lieu et heure sus indiqués, à la vente sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Terroir de Morigny.

Premier lot.

Une MAISON sise à la Montagne, commune de Morigny, comprenant un corps de bâtiment composé de rez de chaussée, d'une chambre avec grenier au-dessus;

Autres corps de bâtiments comprenant une grange de deux espaces et une autre grange de deux espaces de chaque côté de la maison avec cave dessous, écurie, étable; cour au milieu des bâtiments, avec grande porte sur la rue, porte de derrière sur la pièce comprise dans le deuxième lot.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Deuxième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champier du Bois-Renault; tenant d'un long la maison, d'autre long la pièce de terre ci-après, d'un bout M. Victor Boudet, et d'autre bout la maison.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Troisième lot.

Cinquante-un ares sept centiares de terre, même champier; tenant d'un long la maison, d'autre long M. Piet, d'un bout le même, et d'autre bout M. Victor Boudet.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Quatrième lot.

Cinquante-sept ares quarante-cinq centiares de terre, champier de la Vaucreuse; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre long M. Penot, et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 700 fr.

Cinquième lot.

Cinquante-un ares sept centiares de terre, au même champier; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre long M. Charpentier, et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 650 fr.

Sixième lot.

Cinquante-un ares sept centiares de terre, champier de la Poule; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre long madame veuve Moullé, d'un bout héritiers Barreau, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champier de Bois-Renault; tenant d'un long M. Doussé, d'autre long M. de la Tullaye, d'un bout héritiers Rousseau, d'autre bout le chemin de Morigny à la Montagne.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Terroir d'Etampes.

Huitième lot.

Quinze ares soixante centiares de terre, à St-Pierre, champier de la Justice; tenant d'un long M. Jacques Lemaire, d'autre long M. Piet, d'un bout M. de la Bigne, et d'autre bout M. Herbelot, locataire.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Terroir de Morigny.

Neuvième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, lieu dit la Ruelle; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre M. François Penot, d'un bout le même, d'autre bout la sente de la Ruelle.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Dixième lot.

Six ares trente-huit centiares de vigne, champier de Boisgalon; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre long M. de la Bigne, d'un bout le même, et d'autre bout le chemin de la Barrière.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Onzième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, dans les houches; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre long M. Henri Véron, d'un bout M. Mainfroy, et d'autre bout M. Darblay.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Douzième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de bois, à Boisgalon; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre long la pièce ci-après, d'un bout M. de Viart, et d'autre bout le chemin de la Barrière.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Treizième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de bois, au même lieu; tenant d'un long la pièce ci-dessus, d'autre long la pièce ci-après, d'un bout M. de Viart, et d'autre bout le chemin de la Barrière.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Quatorzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, même lieu; tenant d'un long la veuve Ciret, d'autre long la pièce qui précède, d'un bout M. de Viart, d'autre bout le chemin de la Barrière.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Quinzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, même champier; tenant d'un long M. Dantonnet père, d'autre long M. Boivin, d'un bout M. de Viart, et d'autre bout le chemin de la Barrière.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Seizième lot.

Trente huit ares trente centiares de terre, champier de la Vaucreuse; tenant d'un long M. Ruelle, d'autre long M. Charpentier, d'un bout M. Doussé, et d'autre bout M. Delahaye.

Sur la mise à prix de 600 fr.

Et malgré sa résistance, il fut saisi et emmené du côté du village.

Or, pendant cette scène de tumulte, Niquet, toujours aussi indifférent à ce qui se disait et se faisait autour de lui, n'avait point quitté sa lorgnette opiniâtrement braquée sur le bois de houleaux. Sa figure, où se peignaient la contrariété et le désappointement, n'avait pas un instant changé d'expression. Enfin une joie soudaine illumina ses traits, et se tournant vers la foule, il s'écria à pleins poumons :

— Approchez, Messieurs et Mesdames, venez jouir du spectacle le plus amusant, le plus étonnant... Il est là au bout de ma lunette. Ça ne vous coûtera que la peine de regarder... Approchez, Messieurs et Mesdames, approchez !

Enivré de son triomphe, le clerc faisait des grimaces et des gambades comme un saltimbanque de profession.

— Vous le premier, Monsieur Serres. Ce que vous allez voir vous intéressera plus que personne. M^{me} Serres et M^{lle} Léonie viendront après. — Approchez, Madame Lagarde; approchez, Mademoiselle Eléonore ? — prrenez vos places, — chacun aura son tour.

Poussée par la curiosité, la foule se groupa autour de Niquet.

Les visages se succédaient au tube de la lorgnette, et tous étaient envahis aussitôt par la même expression de surprise vétémente.

Niquet, gardant le ton d'un montreur de curiosités, donnait l'explication du spectacle :

— Ceci vous représente, Messieurs et Mesdames, une vertueuse jeune fille surprise par l'inondation loin de sa famille, au milieu d'un bois de houleaux; le brillant

Dix-septième lot.

Et le droit au bail, pour une durée de douze années, à commencer par la levée des guérets du vingt-trois avril mil huit cent soixante-treize, de la quantité de seize hectares quatorze ares cinq centiares de terre, friches, bois et vignes, situés aux terroirs de Chauffour, Etréchy et Saint-Sulpice.

Sur la mise à prix de 4,175 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

1° En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

2° En celle de M^e BOUVARD, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

3° En celle de M^e HAUTEFEUILLE, notaire, commis pour faire la vente, rue Saint-Jacques, numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le seize avril mil huit cent soixante-treize.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-sept avril mil huit cent soixante-treize, folio 63 recto, case 7. Reçu un franc cinquante centimes double décime trente centimes.

Signé : DELZANGLES.

(3) FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte sous signatures privées en date du premier avril mil huit cent soixante-treize, enregistré à La Ferté Alais, le huit avril mil huit cent soixante-treize,

M. J. LANGEVIN, demeurant à Itteville;

M. L. SILVESTRE FILS, demeurant au même lieu;

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation de la Filature de Bourre de soie, sise au Moulin du-Gué, commune d'Itteville, sous la raison sociale et signature : LANGEVIN et L. SILVESTRE FILS.

La durée de la société est fixée à onze années, à partir du premier avril mil huit cent soixante-treize.

Chacun des associés a la signature sociale, et ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société.

Le fonds social est fixé à deux cent quarante mille francs, dont, fr. 120,000, fourni par M. Langevin, et fr. 120,000, par M. L. Silvestre fils.

Itteville, le 1^{er} avril 1873.

J. LANGEVIN.

L. SILVESTRE FILS.

Etude de M^e Ch. GIBIER, notaire à Malesherbes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Le Dimanche 27 Avril 1873, à midi très précis,

A PONTAULT, COMMUNE DE MALESHERBES,

En la Ferme occupée par M. et M^{me} BARILLIET,

Par le ministère de M^e Ch. GIBIER,

Notaire à Malesherbes.

PRINCIPAUX OBJETS A VENDRE :

2 Chevaux et leurs harnais, 7 Vaches, Voitures, Carrioles, Cabriolet et ses harnais, Charrues, Herbes en fer et en bois, Rouleaux, Echeilles, Cylindres, Tarares, Cribles et Passoires, Vans, Cuiviers, Barattes, Pots à lait, Chaudières, Brouettes de cour et de grenier, Lits de plume, Matelas, Oreillers, Traversins, Draps, Linge.

Et une grande quantité d'autres objets de culture et de ménage.

2-2

cavalier qui l'accompagne a partagé avec elle, durant la nuit, ce mystérieux asile. Regardez-les bien si vous tenez à les reconnaître, car je ne commettrai pas l'indiscrétion de les nommer.

— L'institutrice à M. Serres ! — M. Olivier ! disait chacun en quittant sa lorgnette.

— Approchez, Messieurs et Mesdames, prrenez vos places; la comédie durera longtemps.

Et le village tout entier put voir Jenny descendre sur la route et se diriger vers Longchamps, accompagnée de l'officier qui la prenait dans ses bras pour lui faire traverser les flaques d'eau les plus profondes.

Lotis JACQUIER.

(La suite au prochain numéro).

Le Fashionable et l'Avare.

FABLE.

« Eh ! quoi donc ! chaque jour des parures nouvelles !

Disait d'un ton aigre et chagrin

Un vieil avare à son voisin,

Jeune élégant ami des belles.

Imitez-moi : depuis plus de cinq ans,

Je porte ce manteau d'une étoffe grossière,

Mais qui me garantit contre le mauvais temps. »

« Votre tailleur doit faire maigre chère,

Reprit le fashionable. Entassant sou par sou,

Vous passez tristement une inutile vie.

Je le confesse, moi, je suis un jeune fou ;

Mais combien d'artisans vivent de ma folie ! »

VENTE MOBILIÈRE

SANS ATTRIBUTION DE QUALITÉ, A Champigny-Morigny, En la maison où est décédé M. Jacques-Désiré JOUANNEAU, Le Dimanche 27 Avril 1873, à midi, Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes, commis à cet effet.

Au comptant, Et un décime en sus des enchères.

Etudes de M^e NOTTIN, avoué à Paris, boulevard Poissonnière, n° 23, successeur de M. GUBON, Et de M^e PETIT-BERGONZ, avoué à Paris, rue Saint-Honoré, n° 346.

VENTE SUR LICITATION AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, Le Samedi 3 Mai 1873, EN 2 LOTS 1^{er} D'UNE

FERME

Sise à Marolles, canton de Méréville, Arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), Revenu 4,550 francs. — Bail expirant à la levée des guérets de Pâques 1876. — Un pied-à-terre est réservé au propriétaire.

PIÈCES DE TERRE

Sises l'une au terroir de Boissy-la-Rivière, et l'autre au terroir de Marolles. Mise à prix 90,000 fr.

JARDIN-MARAIS

Sis à Etampes (Seine-et-Oise), Revenu 150 fr. — Bail expirant le 4 novembre 1878. Mise à prix 1000 fr.

S'adresser à M^e NOTTIN, avoué, dépositaire d'une copie du cahier des charges, PETIT-BERGONZ, BOUTET-LAMY, Ch. DUVAL, THIEBAULT et MIGNOT, avoués à Paris, et à M^e GUEDON, notaire à Paris, administrateur de la ferme; Sur place, à M. GIRAULT, fermier à Marolles (en y arrive par la station d'Etampes, à 56 kilomètres, environ 1 heure de Paris, sur la route de Paris à Orléans).

A M. BOUCHER, jardinier à Etampes. 2 4 Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR ET OBJETS MOBILIERS

A VENDRE Aux enchères publiques, A Boutervilliers, en la demeure de M^e V^e MEUNIER, Le Dimanche 27 Avril 1873, à midi très précis, Et par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistent en : 2 Chevaux et leurs harnais, 2 Vaches laitières, une Machine à battre, 2 grandes Voitures de culture, 2 Carrioles, 2 Tombereaux, un vieux Cabriolet, 2 Charrues, 3 Herses à dents de fer, Râteliers et Doubliers, Coupe-racine, Cuvier. Une grande quantité de Paille et de bon Fumier. Couchettes, Literie, Linge, Commodes, Secrétaires, Armoires, Buffets, Fautouils, Chaises et autres Objets.

En raison de son importance, la vente commencera à midi très-précis. 2-2

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE Aux enchères, Pour cause de cessation de culture, EN LA FERME DE MÉROUVILLE, Sise à Boissy-le-Sec, canton d'Etampes, Et exploitée par M. Henry GIBIER-GIBIER, Le Dimanche 11 Mai 1873, heure de midi, Par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE : 11 Chevaux, dont 4 de 4 ans et 7 de 5 à 10 ans, avec leurs Colliers de charrue et 4 Colliers de voiture, 49 bonnes Vaches et un Taureau, 480 Brebis de 2 à 5 ans, 132 Gandins et Gandines de 11 mois, 180 Agneaux de lait de 2 mois, 4 bons Béliers, 4 Chiens de berger, dont un pour les vaches, une grande Voiture de marché, 3 grandes Voitures guimbardes, 3 grands et un petit Tombereaux, 2 Carrioles, une Tapissière, un Cabriolet, un Tilbury, une Tonne à eau, 4 Charrues garnies, 12 Herses à dents de fer, 4 Herses à dents de bois, une Herse bataille, un Râteau à cheval, 2 Cabanes de berger, grande quantité de bons Harnais de voiture, 50 Claies de parc et leurs Crosses, 40 Chevilles de parc en fer, Râteliers, Doubliers, Augettes à provende et Augettes doublées en zinc, Coupe-racines, une Baratte tournante, une Chaudière, deux Cuviers à lessive, un Crochet pour nettoyer l'étable, une Traine à

fumier, une Brouette à betteraves, une grande quantité de Paille de blé et d'avoine. Et autres Objets de culture.

Crédit aux personnes solvables. 3-1

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE Aux enchères, Le Dimanche 4 Mai 1873, à midi très-précis, A NINVAULT, COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE, (Seine-et-Marne) En la ferme occupée par M. et M^e MONTIGNY Par le ministère de M^e PERRIN, Notaire à la Chapelle-la-Reine, En présence de M^e Ch. GIBIER, Notaire à Malesherbes.

OBJETS A VENDRE :

3 bons Chevaux de 3 à 5 ans et leurs harnais, 13 Vaches, 2 Taures, 1 Taureau âgé de 2 ans, 2 grandes Voitures, 2 Tombereaux, 1 Tonne à eau et son Charriot, 2 Charrues à canon, 2 Charrues tourne oreilles, 1 Herse bataille, 3 Herses en bois, 2 Herses en fer, 2 Rouleaux, 1 Cabane de berger, 25 Claies et leurs Crosses, Râteliers, Doubliers et Augettes, plusieurs Echelles, 3 grandes Chaudières de bergerie, 1 Coupe-racines, 1 grand Râteau à cheval, 1 Machine à battre les grains à 2 et 3 chevaux, 1 Trieur, 1 Cylindre, Vans et Passoires, 1 Baratte tournante, Cuviers grands et petits, Pots et Ustensiles de laiterie, Séchoirs à fromage, Literie d'écurie. Et une grande quantité d'autres Objets de culture et de ménage.

Quatre mois de crédit pour les personnes solvables. 3-2

Etude de M^e RAVAUT, notaire à Méréville.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE AUX ENCHÈRES, Par suite de cessation de culture, A MONTREAU, COMMUNE DE MÉRÉVILLE, En la ferme de M. BOISSIÈRE, Le Dimanche 27 Avril 1873, à midi précis, Par le ministère de M^e RAVAUT, Notaire à Méréville.

OBJETS A VENDRE :

3 bons Chevaux, dont 2 de quatre à cinq ans et un de huit ans, une Vache, 72 Brebis mère, 72 Agneaux méis, 74 Antennais, 3 grandes Voitures neuves, une Carriole, un bon Rouleau, 4 Herses, 2 Charrues, Râteliers, Doubliers, Augettes.

Et quantité d'autres objets de culture. A crédit aux personnes solvables. 3-3

Etude de M^e ORTIGUIER, notaire à Dourdan.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE PAR ADJUDICATION Par suite de cessation de culture, A LA FORÊT-LE ROI, CANTON SUD DE DOURDAN, En la demeure de M. Chedeville-Godin, Le Dimanche 20 Avril 1873, à une heure précise, Par le ministère de M^e ORTIGUIER, Notaire à Dourdan.

OBJETS A VENDRE :

2 Chevaux de six à huit ans, 2 Vaches laitières, 2 grandes Voitures, 1 Tombereau, 2 Herses à dents de fer, 4 Selle de limon et Avaloir, Traits de harnais et de charrue, 4 Table et ses bancales, 4 Huche, 1 Mangeoire en pierre, 1 Hangar en bois sur poteaux, et autres objets de culture.

CRÉDIT AUX PERSONNES CONNUES ET SOLVABLES.

S'adresser, pour tous renseignements : A M^e ORTIGUIER, notaire à Dourdan. 2 2

TROUPEAU MÉRINOS-MÉTIS

de 750 têtes A VENDRE AUX ENCHÈRES Par suite de cession de bail et de cessation de culture à Pâques 1874, EN LA FERME DU GRAND-VILLIERS Commune d'Arrancourt, canton de Méréville, Exploitée par M. et M^e PASQUET-BIZOUERNE, Le Dimanche 27 Avril 1873, à deux heures précises, Par le ministère de M^e DELBASSÉE, Greffier-Priseur à Méréville.

Ce Troupeau se compose de : 300 Brebis mères mérinos, 100 Gandines mérinos, 400 Brebis mères méis, 250 Agneaux de lait.

On vendra à la suite une MACHINE A BATTRE roulante et à manège, système Benoist.

A crédit.

Dix pour cent en sus des enchères.

La Ferme du Grand Villiers est en face Méréville, côté est, à 1 kilomètre de la route d'Etampes à Méréville.

S'adresser, pour tous renseignements, au Grand-Villiers, à M. et M^e PASQUET, fermiers.

A Chalo-Saint-Mard, à M^e PASQUET, notaire. Et à Méréville audit M^e DELBASSÉE. 2-2

A VENDRE OU A LOUER

BELLE MAISON BOURGEOISE Située à Etampes, 25, rue Saint-Antoine.

S'adresser à M^e BOUVARD, avoué à Etampes. 3

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

A VENDRE à des conditions avantageuses

UNE BONNE FERME EN BEUCE Canton de Méréville.

S'adresser audit M^e JACOB, notaire. 3-3

POSITION EXCEPTIONNELLE.

Une Société, traitant des opérations financières de tout genre, Fondée depuis 1866, désirant se créer des agences dans toutes les villes de France, et des relations entre chaque place, offre une Position de Représentant à toute personne offrant des références sérieuses et pouvant disposer d'un capital de deux mille cinq cents francs.

AVANTAGES ATTRIBUÉS A LA POSITION :

Appointements fixes et mensuels, 50 0/0 de remise sur les bénéfices réalisés par l'agence.

Adressez toute demande affranchie à M. PIERSON, 15, rue de Grammont, Paris. 2-1

PAPIER WINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se dépeut des contrefaçons.

CHOCOLAT

DE LA C^{ie} FRANÇAISE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogr.

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

LE MONITEUR DE LA BANQUE 4 fr. par an

JOURNAL FINANCIER (5^e année), pour Paris et les Départements. Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Abonnements d'essai pour trois mois : 1 fr. 7, rue Lafayette. Paris. 20-9

ANCIENNE MAISON DE M^{lle} BEAUVAIS

41, rue Darnatal, à ÉTAMPES.

Maison PÉRICHON

CONFECTIONS POUR HOMMES ET ENFANTS. ... VÊTEMENTS SUR MESURE.

Sont attachés à la Maison Coupeurs et Tailleurs.

Pardessus depuis 22 fr. jusqu'à 60 fr. Vestons id. 9 fr. 50 id. 40 fr. Pantalons id. 12 fr. id. 30 fr.

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include various grains like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Orge, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 12 au 18 Avril 1873.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 12, Lundi 14, Mardi 15, Mercredi 16, Jeudi 17, Vendredi 18. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0, Emprunt 1872.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 19 Avril 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 19 Avril 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes pour décimes. A Etampes, le 1873.

MOISSONNEUSES

FAUCHEUSES SEMOIRS



TH. PILTER 68, quai Jemmapes, PARIS. 40-8

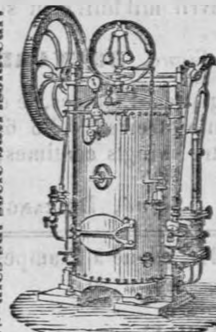
ANTINEURALGIQUE BOUDIER

Guérissant instantanément PAR LE NEZ LES Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que : NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille), ODDONTALGIES (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARE PAR BOUDIER

A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHAUMELLE. DÉPÔT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 52-4

MACHINES VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPPELLE 144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144. Paris. 26-3

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.